



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 119703

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des familles dont les enfants connaissent, au cours de leur scolarité, des troubles du comportement. Il lui cite le cas d'une famille de sa circonscription dont le fils rencontre de telles difficultés. Les parents ne peuvent le faire soigner par le CMPP le plus proche de leur domicile, faute pour cet établissement de disposer des moyens humains et financiers nécessaires. Ils ont également obtenu l'accompagnement de leur enfant par une auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour une durée de quinze heures ; cette AVS n'en effectue que sept car le nombre d'AVS en Haute-Vienne ne correspond pas aux besoins exprimés ni à la totalité des heures qui sont allouées aux enfants malades. Par ailleurs, la famille en question craint que leur fils ne puisse intégrer, à la prochaine rentrée scolaire, une CLIS en raison du faible nombre de places disponibles et de l'importance de la liste d'attente. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa politique dans ce domaine et les projets qu'il entend conduire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119703

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2033